

Dakar, le 29 novembre 2024

COMPTE RENDU DE LA REUNION STATUTAIRE N°4/2024 DU CN-ITIE

Activité : Réunion statutaire du CN-ITIE		Lieu : Dakar (Hôtel Lagon II)	
Date : 29-11-2023		Début : 10h15mn	Fin : 12h07mn
<u>L'ordre du jour proposé :</u>			
<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour adoption - Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°3/2024 en date du 1er octobre 2024 2) Pour validation - Présentation du projet PTA 2025 Comité national de l'ITIE (CN-ITIE) 3) Etat des lieux : Production des Rapports de Conciliation ITIE 2023 et du semestre 1/2024 4) Validation du Sénégal : Etat de la mise en œuvre de la Feuille de Route 5) Plan de Communication du lancement du Rapport de Conciliation ITIE 2023 6) Feedback sur les travaux des commissions : Prochaines étapes 7) Divers 			
Participants	Voir liste de présence.		
Points de discussion	<p>1. Introduction</p> <p>Dans son mot introductif, Madame la présidente a remercié les membres du CN-ITIE et toutes les parties prenantes qui ont pris part à la retraite annuelle, et contribué à la revue du projet de rapport ITIE 2023. Elle a particulièrement salué la participation active de tous ayant abouti à la formulation de remarques substantielles qui contribueront à améliorer de façon significative la qualité dudit rapport.</p> <p>En abordant la question du processus de publication du Rapport ITIE 2023, la Présidente a informé le GMP que Mamadou NDIAYE (Chef du Protocole du Président de la République) a inscrit la date du 26 Décembre dans l'agenda du Président de la République. Elle a également dit être disposée à entrer en contact avec toutes les autorités impliquées dans la collecte de données pour lever les suspens mentionnés par l'Administrateur indépendant (AI). Madame la Présidente a aussi réitéré sa proposition de remettre le rapport au Président de la République et de le lancer simultanément sur toutes nos plateformes le même jour.</p> <p>Cette approche, en plus de relever d'une élégance toute républicaine, permettra de contribuer à mieux imprégner les nouvelles autorités des enjeux de l'ITIE. Elle a aussi tenu</p>		

à rassurer les membres sur le fait que cette démarche n'entachera pas le processus habituel consistant à divulguer le rapport publiquement.

La plupart des membres présents ayant adhéré à cette proposition, les membres de la Commission Communication présents ont pu procéder à la présentation du calendrier de divulgation du Rapport ITIE 2023, qui se décline globalement comme suit :

- **26 décembre 2024** : Audience dédiée à la présentation officielle du Rapport ITIE 2023 au Président de la République ;
- **A partir du 26 décembre 2024** : Lancement de la campagne digitale de présentation des résultats clés du Rapport ITIE 2023 ;
- **A déterminer** : Tenue d'un atelier national de présentation du Rapport ITIE 2023 en présence des parties prenantes et PTF en mi-janvier, et des représentants du secteur extractif. Cette présentation sera l'occasion de relancer le cadre de concertation avec les PTFs inactif depuis 2017 ;

Pour clore ce chapitre, Madame la Présidente a sollicité l'utilisation d'un cachet « embargo » pour préserver la confidentialité, lors de la transmission du projet de Rapport ITIE 2023 aux différents Ministres sectoriels, en attendant sa divulgation publique le 26 Décembre 2024. Ceci leur permettra de s'imprégner du Rapport 2023 au cas où ils seraient conviés à l'audience avec le Président de la République. Elle a terminé en évoquant l'actualité liée aux problèmes entre les communautés environnantes et l'entreprise GCO.

La Présidente a ensuite réitéré la nécessité d'une approche proactive de la part du CN-ITIE sur les questions qui sont d'actualités afin d'éviter une pollution de l'espace public avec des informations erronées sur le secteur.

Madame la Présidente a enfin tenu à présenter ses sincères condoléances à Madame Ngarà Diouf BENGELOUNE (représentante de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)) qui n'a pas su joindre à ses pairs, en raison du décès de son père intervenu la veille.

2. Pour adoption – Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°3/2024 du 1er octobre 2024

Le Compte-rendu de la Réunion ordinaire du 1er octobre 2024 a été adopté, sous réserve de la correction de la période dédiée à la retraite mentionnée dans le compte-rendu qui n'est pas celle qui a été retenue lors de la réunion du CN-ITIE en date du 1^{er} octobre 2023.

3. Pour validation - Présentation du projet PTA 2025 du CN-ITIE

Le projet de PTA a fait l'objet d'une présentation par Madame Mariane NDIAYE (Responsable du Suivi-Evaluation). Elle a décliné les grandes orientations du CN-ITIE tenant

compte surtout des nouveautés de la Norme ITIE 2023. Sa présentation était articulée autour de trois (03) axes (voir PTA fourni en annexe).

La présentation a retenu l'attention des participants, et plus particulièrement le point lié à l'opérationnalisation des transferts infranationaux par les ministères en charge des finances et des mines. Madame la Présidente a exprimé sa préoccupation quant à la lenteur de ce processus. Elle a pris l'engagement d'évoquer la question dans le discours qu'elle doit prononcer à l'occasion de l'audience avec le Président de la République.

Le PTA a été ensuite validé à l'unanimité des membres présents.

4. Etat des lieux : Production des Rapports de Conciliation ITIE 2023 et du semestre 1/2024

M. Ibrahima BALDE (Responsable de Communication et des Relations publiques) est revenu sur les temps forts des travaux ayant conduit à la relecture du projet de Rapport ITIE 2023.

Ce faisant, il a formulé quelques préoccupations et points d'attention liés notamment à :

- Le niveau de fiabilité des données ;
- La saisine de PETROSEN au sujet du prêt accordé à FORTESA après l'incident du puits de GADIAGA;
- Le rapport du premier semestre 2024 est encore en cours de rédaction : il y a lieu de définir une formule afin de procéder à sa relecture dans les meilleurs délais.

Revenant sur les préoccupations de M. BALDE, Mme Aissatou SY a marqué la disponibilité de son équipe à travailler avec l'AI en vue de lever les points en suspens concernant PETROSEN. Interpellée sur le prêt de la PETROSEN, elle assuré avoir eu le compte-rendu de ses collègues présents lors des échanges. Elle a réitéré son souhait de revoir le langage utilisé dans le rapport pour évoquer cette convention. Elle a assuré qu'une note à ce sujet sera transmise à l'AI dans les meilleurs délais.

Faisant suite aux préoccupations de M. BALDE, M. Ababacar FALL (représentant de la Chambre des Mines) est revenu sur la nécessité de prendre en compte certains paramètres dans l'exigence de mise à disposition à temps des données du premier semestre 2024.

Mme Aminata Seck NDAO a sollicité de l'AI une plus grande diligence dans le traitement des interpellations au moment de la réconciliation des données et de la vérification des informations contextuelles. Elle a relevé que sur de nombreux points - et chaque année - l'administration des mines est interpellée sur des questions qui ne sont pas de son ressort.

Madame la Présidente est revenue sur question de la taille des Rapports de Conciliation ITIE (Plus de 200 pages + annexes), elle a suggéré la nécessité de réfléchir à une approche plus allégée permettant de rendre le rapport digeste. M. Mamadou Mar FAYE (Représentant Cadre de Concertation des entreprises de l'Amont pétrolier) a relevé le paradoxe lié à la

taille des Rapports ITIE. A son avis, il y a lieu d'adopter une approche plus équilibrée en maintenant les informations les plus substantielles dans un format résumé, mais en maintenant le format « rapport détaillé » pour éviter que l'on reproche au CN ITIE de ne pas avoir transmis assez d'éléments. Revenant sur l'interpellation de Madame La présidente quant à la taille des Rapports de Conciliation ITIE, M. Thaddée A. SECK, (Responsable des Affaires juridiques) a indiqué que certains pays arrivent à faire des rapports beaucoup moins longs. Cependant parvenir à ce niveau nécessitera un travail d'amélioration des pratiques de divulgation systématique.

5. Validation du Sénégal : Etat de la mise en œuvre de la Feuille de Route

M. SECK est revenu particulièrement sur l'exigence 2.5 : l'état des lieux de la mise en œuvre ayant déjà été faite lors de la retraite des membres du GMP. Ce rappel tire son contexte dans l'élaboration d'un rapport portant sur les données RBE en partenariat avec le programme Opening Extractives. Sa présentation avait pour objectif d'en présenter les principaux résultats et d'interpeller les assujettis sur la nécessité de procéder à cette déclaration dans les meilleurs délais.

Après avoir rappelé le contenu de l'exigence, M. SECK a ajouté qu'à date, 518 déclarations ont été reçues au niveau du RBE. L'essentiel des entreprises actives dans l'amont pétrolier ont procédé à la déclaration, mais quelques entreprises du secteur minier sont encore à la traîne. Précisément pour le secteur pétrolier, 03 entreprises n'ont pas encore procédé à la déclaration il s'agit notamment de :

- Oranto
- Fortesa
- PETROSEN

Dans le secteur minier : 9 sociétés sur 22 n'ont pas procédé à la déclaration il s'agit entre autres de : GEPHOS, SEPHOS, etc.

Pour clore son propos M. SECK a formulé les quelques recommandations suivantes à l'endroit du CN ITIE :

- Saisir le ministère en charge du pétrole et des mines en vue de l'adoption de circulaires rappelant les assujettis à se conformer à cette obligation déclarative ; et
- Saisir le juge commis à la surveillance aux fins de contraindre les assujettis sous astreinte tel que prévu par le décret portant RBE.

Suite à la présentation Madame la Présidente a suggéré le recours à une approche amiable à travers des relances auprès des assujettis.

6. Plan de Communication du lancement du Rapport de Conciliation ITIE 2023

Comité national ITIE

Réunion statutaire n°4/2024 du CN-ITIE

Voir, la présentation de la Commission Communication (en annexe).

7. Feedback sur les travaux des commissions : Prochaines étapes

Les différentes commissions ont rendu compte des travaux effectués lors de la retraite. Les différentes présentations sont annexées au présent compte rendu.

8. Divers

Aucun point n'a été inscrit dans cette rubrique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 12h06mn.



Madame Oulimata SARR